



Mairie de Saint-Michel-en-Grève

22300

mairie.stmichelengreve@wanadoo.fr

Tél.: 02.96.35.74.41

Cantine Municipale

Afin d'aider les familles en difficulté, trois tarifs ont été votés par le Conseil Municipal de Saint-Michel en Grève le 8/10/2021 pour la restauration scolaire des enfants. Le tarif 2022 par défaut, reste inchangé par rapport à celui de 2021.

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2022 :

Tarif 1 : 1€ pour un quotient familial 0€ à 849€

Tarif 2 : 2,50€ pour un quotient familial 850€ à 1712€

Tarif 3 : 3,05€ pour un quotient familial supérieur ou égal à 1713€

La Caisse des Ecoles détermine le tarif applicable sur la base du quotient de la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour les familles non attributaires d'aide de la CAF, le calcul se base sur la dernière déclaration des revenus du foyer ou les 3 derniers bulletins de salaire.

Les familles sont priées de fournir les justificatifs auprès de la mairie avant le 15 décembre 2021 afin de pouvoir déterminer le tarif applicable au 1^{er} janvier 2022.